

Vingt-troisième réunion du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, 210 rue Notre-Dame à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 22^e jour de février 2000 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Nicole Devost, Josiane Fabry, Ghislaine Gasper, Michelle Laporte, Thérèse Lasnier, Noël L'Écuyer, Gilles Loïselle, Nicole Mongeon-Guay, Bernard Petit, Yvon Pineault et Micheline Sauv .

Madame la commissaire-parent : Lynda Tessier.

Monsieur le commissaire : R jean Bessette se joint   la r union   19 h 58.

Autres pr sences : Monsieur Pierre Buisson, directeur g n ral;
Monsieur Jean-Pierre Fontaine, directeur g n ral adjoint;
Monsieur Wasfi Daoud, directeur des Services de l'enseignement –  ducation des adultes et Formation professionnelle;
Monsieur Michel G. Desrochers, secr taire g n ral;
Madame Denise Girard, directrice du Service des ressources mat rielles;
Monsieur Richard Laforest, directeur par int rim du Service des ressources humaines;
Monsieur Jean-Pierre Parent, directeur du Service des technologies de l'information;
Monsieur Andr  Racine, directeur du Service de l'enseignement aux jeunes;
Madame Suzanne Tremblay, directrice du Service de l'enseignement aux jeunes;
Monsieur Robert Vigneault, directeur du Service des ressources financi res.

Absences : Madame et messieurs les commissaires : Magda Far s, Luc Mercier, Claude St.Pierre.

Monsieur le commissaire-parent : Cyrille Cliche.

01. OUVERTURE DE LA S ANCE

Madame la pr sidente, Nicole Mongeon-Guay, ouvre la s ance.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 00.02.22
001

Il est propos  par monsieur Pierre Boudreau :

Que l'ordre du jour soit adopt :

01. Pr sences et ouverture de la s ance
02. Adoption de l'ordre du jour
03. P riode de questions du public
- 04.1 Adoption du proc s-verbal de la r union du Conseil des commissaires du 17 janvier 2000 (document SG 00.02.14-04.1)
 - Suivi au proc s-verbal

- 04.2 Correspondance :
 - De madame Nicole Fortin, parent d'élève : Lettre concernant la gestion des sorties des élèves de maternelle à l'école Napoléon-Bourassa
 - De monsieur François Pierre Ménard, Le Virage : Confirmation de la nomination de madame Josiane Fabry, commissaire, comme membre du conseil d'administration du centre Le Virage
 - De madame Danielle Rajotte et monsieur Sylvain Gagnon, parents d'élève : Lettre concernant le programme Sports-Arts-Études, option hockey
- 04.3 Appui au comité de survie de l'Hôpital du Haut-Richelieu
- 04.4 Frais exigés des parents
- 04.5 Demande de révision d'une décision
- 05.1 Semaine de prévention du suicide
- 08.1 Démissions
- 08.2 Congés sans traitement
- 08.3 Engagements
- 09.1 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 5 janvier 2000 (document RF 2000.02.14-09.1)
- 09.2 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 19 janvier 2000 (document RF 2000.02.14-09.2)
- 10.1 Transport scolaire :
 - 10.1.1 Demande de prolongation de contrats (document RM 00.02.14-10.1.1)
 - 10.1.2 Cession de contrat (document RM 00.02.14-10.1.2)
 - 10.1.3 Augmentation du prix du carburant, demande d'appui (document RM 00.02.14-10.1.3)
- 10.2 École Sainte-Anne de Sabrevois, champ d'épuration :
 - 10.2.1 Entente avec la municipalité
 - 10.2.2 Mandat de professionnel
- 10.3 École secondaire P.-G.-Ostiguy, dépôt du rapport d'expertise :
 - 10.3.1 Demande d'allocation au ministère de l'Éducation pour travaux correctifs (document RM 00.02.14-10.3.1)
 - 10.3.2 Demande d'allocation au ministère de l'Éducation pour le remplacement des locaux préfabriqués (document RM 00.02.14-10.3.2)
- 10.4 Adjudication de contrats :
 - 10.4.1 Travaux de peinture (document RM 00.02.14-10.4.1)
 - 10.4.2 Armoire gradateur, polyvalente Marcel-Landry (document RM 00.02.14-10.4.2)
 - 10.4.3 Matériel d'arts plastiques (document RM 00.02.14-10.4.3)
 - 10.4.4 Matériel électrique (document RM 00.02.14-10.4.4)
- 11. Commissaires-parents
- 12. Autres sujets
- 13. Levée de la séance

Adopté unanimement.

03. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mesdames Nicole Fortin, Marie-Josée Decelles, Linda Crépeau, Nathalie Girouard et monsieur Michel Lachance, parents d'élèves fréquentant l'école Napoléon-Bourassa, souhaitent que des modifications soient apportées à l'encadrement des élèves de la maternelle à la fin des cours en après-midi.

04.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 17 JANVIER 2000 (Document SG 00.02.14-04.1)

HR 00.02.22
002

Il est proposé par madame Monique Brière :

D'adopter le procès-verbal de la réunion du 17 janvier 2000, tel que déposé.

Adopté unanimement.

▪ **SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

Monsieur Pierre Buisson, directeur général, informe les membres du Conseil des commissaires des actes posés en suivi à la réunion du 17 janvier 2000.

04.2 CORRESPONDANCE

- De madame Nicole Fortin, parent d'élève : Lettre concernant la gestion des sorties des élèves de maternelle à l'école Napoléon-Bourassa.
- De monsieur François Pierre Ménard, directeur général, Le Virage : Confirmation de la nomination de madame Josiane Fabry, commissaire, comme membre du conseil d'administration du centre Le Virage.
- De madame Danielle Rajotte et monsieur Sylvain Gagnon, parents d'élève : Lettre concernant le programme Sports-Arts-Études, option hockey.
- De madame Chantal Recourne, présidente de l'organisme de participation des parents (O.P.P.) de l'école Saint-Michel de Rougemont : Demande de budget.
- Des enseignants de l'école de Richelieu : Demande de réévaluation du temps alloué pour le personnel d'entretien ménager.
- De monsieur Réjean Carrier, du ministère de l'Éducation : La demande de construction d'une école primaire à Saint-Luc n'a pas été retenue.
- De madame Angéline Viens : Remerciements relativement au message de sympathie adressé par la Commission scolaire.

04.3 APPUI AU COMITÉ DE SURVIE DE L'HÔPITAL DU HAUT-RICHELIEU

Considérant, que la population du Haut-Richelieu et des alentours a droit à « Un hôpital en santé »;

Considérant, que l'hôpital du Haut-Richelieu est reconnu comme un établissement très performant. L'Association des Hôpitaux du Québec mentionne dans son rapport : AHQ(1999) rapport S.I.A.P., septembre, « *On note la grande performance de l'établissement... pour la clientèle admise en santé physique, les coûts ECP sont très faibles, ils sont les plus bas du groupe de la région et même du Québec* »;

Considérant, le sous-financement dont l'Hôpital est victime (moins 4,8 millions par rapport à la Montérégie et moins 12,9 millions par rapport à la province);

Considérant, les impacts importants que cette situation génère : fermeture de 84 lits de courte durée et de 62 lits de longue durée, désuétude des équipements et autres;

Considérant, que la population de la région du Haut-Richelieu et des alentours a droit à un niveau de service comparable à celui offert dans tous les autres établissements de santé du Québec;

Considérant, que la clientèle étudiante de la Commission scolaire des Hautes-Rivières doit pouvoir compter sur un service de santé en santé. Un élève dont la santé est précaire est un élève à risque, sa réussite scolaire est compromise.

HR 00.02.22
003

Il est proposé par madame Josiane Fabry :

D'appuyer les revendications du comité pour la survie de l'Hôpital et de demander au gouvernement du Québec d'apporter les correctifs qui s'imposent;

Qu'une copie de cette résolution soit acheminée à :

Monsieur Lucien Bouchard, premier ministre du Québec;
Madame Pauline Marois, ministre de la Santé et des Services sociaux;
Monsieur Bernard Landry, ministre des Finances;
Monsieur Jacques Léonard, président du Conseil du Trésor;
Monsieur Roger Paquin, député de Saint-Jean;
Monsieur Jean-Paul Bergeron, député d'Iberville;
Monsieur Robert Blanchard, président du comité pour la survie de l'Hôpital du Haut-Richelieu;
Madame Louise Beaudoin, députée de Chambly.

Adopté unanimement.

04.4 FRAIS EXIGÉS DES PARENTS

Monsieur Pierre Buisson informe les membres du Conseil des commissaires sur la façon dont se déroule l'opération en cours pour distribuer, selon les mécanismes retenus par les conseils d'établissement, les sommes versées par le ministère de l'Éducation.

Monsieur Robert Vigneault explique le calcul du ministère et le montant par élève (moyenne).

04.5 DEMANDE DE RÉVISION D'UNE DÉCISION

Considérant que l'élève n'a pas satisfait les exigences du programme de formation professionnelle en « Santé, assistance et soins infirmiers »;

Considérant que la direction du centre Chanoine-Armand-Racicot a avisé l'élève qu'elle ne pouvait poursuivre son programme de formation;

Considérant la demande de révision d'une décision formulée par l'élève et ses parents;

Considérant que le « Comité de révision d'une décision » a entendu les parties impliquées le 8 février 2000, afin de leur permettre de formuler leur point de vue respectif;

Considérant qu'après mûres réflexions, le Comité de révision d'une décision recommande de maintenir la décision prise par le directeur du centre.

HR 00.02.22
004

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

D'accepter la recommandation du Comité de révision d'une décision et de maintenir la décision prise par le directeur du centre Chanoine-Armand-Racicot, à l'effet de ne pas permettre à l'élève visée de poursuivre son programme de formation.

Adopté unanimement.

05.1 SEMAINE DE PRÉVENTION DU SUICIDE

Madame Suzanne Tremblay commente le communiqué de presse produit dans le cadre de la semaine de prévention du suicide.

08.1 DÉMISSIONS

HR 00.02.22
005

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Yvan Germain, directeur d'école à l'école Laflamme, soit acceptée à compter du 23 mars 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.02.22
006

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Denise Gauthier, enseignante à l'école Hamel, soit acceptée à compter du 28 février 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.02.22
007

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Jean-Guy Breton, enseignant à la polyvalente Marcel-Landry, soit acceptée à compter du 16 février 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.02.22
008

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

Que la démission, pour le motif « réorientation de carrière », de madame Jacqueline Degready, surveillante d'élèves 10 heures et moins/semaine à l'école Frère-André, soit acceptée à compter du 24 janvier 2000.

Adopté unanimement.

08.2 CONGÉS SANS TRAITEMENT

Considérant le motif « affaires personnelles »;

HR 00.02.22
009

Il est proposé par madame Monique Brière :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 17 janvier au 11 février 2000 inclusivement, soit accordé à madame Ginette Boudrias, surveillante d'élèves à l'école Notre-Dame-de-Lourdes (Iberville).

Adopté unanimement.

Considérant le motif « affaires personnelles »;

HR 00.02.22
010

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 6 janvier au 11 février 2000 inclusivement, soit accordé à madame Denise Savaria, surveillante d'élèves à l'école Laflamme.

Adopté unanimement.

Considérant le motif « affaires personnelles »;

HR 00.02.22
011

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 14 février au 3 mars 2000 inclusivement, soit accordé à madame Louise Roy, secrétaire d'école à l'école Crevier.

Adopté unanimement.

08.3 ENGAGEMENTS

HR 00.02.22
012

Il est proposé par monsieur Gilles Loïselle :

Que, suite à l'affichage du poste et sur recommandation du comité de sélection, madame Gisèle Renaud soit engagée pour un poste régulier d'ouvrier d'entretien, classe II (19,38 heures/semaine) à l'école de Richelieu, et ce, à compter du 7 février 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.02.22
013

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que, suite à l'affichage du poste et sur recommandation du comité de sélection, monsieur Marc Choquette soit engagé pour un poste régulier d'ouvrier d'entretien, classe II (19,38 heures/semaine) à l'école Saint-Joseph (Lacolle), et ce, à compter du 2 février 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.02.22
014

Il est proposé par madame Ghislaine Gasper :

Que, suite à l'affichage du poste et en application de la convention collective S6 en vigueur, madame Raymonde Bourque soit engagée pour un poste régulier de préposée aux élèves handicapés (18,75 heures/semaine) à l'école Marie-Rivier, et ce, à compter du 7 février 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.02.22
015

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, monsieur Philippe Cyr soit engagé pour un poste régulier d'enseignant en formation professionnelle – fabrication mécanique (spécialité 17), à l'école Professionnelle de Métiers, à compter du 25 août 1999.

Adopté unanimement.

09.1 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 5 JANVIER 2000 (Document RF 2000.02.14-09.1)

Dépôt de la liste des comptes à payer du 5 janvier 2000, pour un montant de 1 627 171,13 \$. Cette liste a été vérifiée par madame Nicole Mongeon-Guay.

09.2 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 19 JANVIER 2000 (Document RF 2000.02.14-09.2)

Dépôt de la liste des comptes à payer du 19 janvier 2000, pour un montant de 3 344 164,30 \$. Cette liste a été vérifiée par monsieur François Blais.

10.1 TRANSPORT SCOLAIRE :

10.1.1 DEMANDE DE PROLONGATION DE CONTRATS (Document RM 00.02.14-10.1.1)

Considérant la demande de nos transporteurs détenant un contrat dont le terme de 3 ans vient à échéance en 2001;

HR 00.02.22
016

Il est proposé par monsieur Noël L'Écuyer :

De mandater le Comité consultatif du transport pour donner son avis sur la prolongation desdits contrats.

Adopté unanimement.

10.1.2 CESSION DE CONTRAT (Document RM 00.02.24-10.1.2)

Attendu le contrat de transport scolaire intervenu entre la Commission scolaire et les « Autobus G. Fortin Inc. » au regard des circuits 506 et 514, pour la période de 1998-2001 (3 ans);

Attendu la demande formulée par les « Autobus G. Fortin Inc. » à l'effet de céder aux « Autobus E. Ménard & Fils Inc. » ledit contrat.

HR 00.02.22
017

Il est proposé par madame Josiane Fabry :

Qu'en conformité avec la clause 44 dudit contrat, soit autorisée ladite vente de l'entreprise « Autobus G. Fortin Inc. » à « Autobus E. Ménard & Fils Inc. » et qu'en conséquence tous les droits et obligations stipulés soient assumés par les nouvelles parties.

Adopté unanimement.

10.1.3 AUGMENTATION DU PRIX DU CARBURANT, DEMANDE D'APPUI (Document RM 00.02.14-10.1.3)

Suite à l'annonce, par le ministère de l'Éducation, pour le versement d'une compensation pour les coûts du diesel aux transporteurs écoliers;

HR 00.02.22
018

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que la demande d'appui formulée par les transporteurs écoliers, eu égard à l'augmentation du prix du carburant (document RM 00.02.14-10.1.3), soit déposée à titre d'information.

Adopté unanimement.

10.2 ÉCOLE SAINTE-ANNE DE SABREVOIS, CHAMP D'ÉPURATION :

10.2.1 ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ

Attendu que la Municipalité de la paroisse de Sainte-Anne de Sabrevois accepte notre projet à l'effet d'ériger un champ d'épuration de type hors-sol sur leur terrain;

Attendu la bonne collaboration de la Municipalité.

HR 00.02.22
019

Il est proposé par monsieur Bernard Petit :

Que la Commission scolaire autorise la présidente et le directeur général à signer un acte notarié pour l'utilisation du terrain nécessaire, soit le lot 139-6 du cadastre de Saint-Athanase et d'une permission ou servitude sur les lots adjacents, soit les 139-4 et 139-5, pour le passage de conduits nécessaires pour relier les systèmes.

Que tous les frais inhérents à ce projet soient à la charge de la Commission scolaire (plan de localisation, aménagement du terrain, remise en état, etc.)

Que le contrat soit valide jusqu'à ce que la Municipalité fournisse les services d'égouts à l'école Sainte-Anne de Sabrevois.

Adopté unanimement.

10.2.2 MANDAT DE PROFESSIONNEL

HR 00.02.22
020

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Que la Commission scolaire mandate la firme « Les Consultants Delamo Inc. » pour préparer et présenter les plans et devis nécessaires au ministère de l'Environnement, pour la confection d'un champ d'épuration pour l'école Sainte-Anne de Sabrevois.

Adopté unanimement.

10.3 ÉCOLE SECONDAIRE P.-G.-OSTIGUY, DÉPÔT DU RAPPORT D'EXPERTISE :

10.3.1 DEMANDE D'ALLOCATION AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POUR TRAVAUX CORRECTIFS (Document RM 00.02.14-10.3.1)

Considérant le rapport d'expertise déposé au regard de l'école P.-G.-Ostiguy, par les firmes Giroux & Vadnais et BMST Richelieu Experts-Conseils Inc.;

Considérant les travaux majeurs requis pour corriger la dalle de sol sur une superficie d'environ 4 000 mètres carrés;

Considérant les coûts de réalisation de ces travaux.

HR 00.02.22
021

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Qu'une demande d'allocation soit transmise au ministère de l'Éducation pour la réalisation de ce projet.

Adopté unanimement.

10.3.2 DEMANDE D'ALLOCATION AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
POUR LE REMPLACEMENT DES LOCAUX PRÉFABRIQUÉS
(Document RM 00.02.14-10.3.2)

Considérant qu'une superficie d'environ 998 mètres carrés de l'école P.-G.-Ostiguy est composée de locaux préfabriqués;

Considérant que ces locaux sont en place depuis de nombreuses années;

Considérant que des travaux majeurs doivent être exécutés dans ce bâtiment (voir rapport d'expertise);

Considérant l'estimation faite par une firme d'architectes pour remplacer les locaux préfabriqués par des locaux permanents;

Considérant la demande du Conseil d'établissement de remplacer les locaux temporaires par des locaux permanents.

HR 00.02.22
022

Il est proposé par madame Ghislaine Gasper :

Qu'une demande d'allocation soit transmise au ministère de l'Éducation, en vue de remplacer ces locaux par des installations permanentes.

Adopté unanimement.

10.4 ADJUDICATION DE CONTRATS :

10.4.1 TRAVAUX DE PEINTURE (Document RM 00.02.14-10.4.1)

HR 00.02.22
023

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

D'accorder, aux plus bas soumissionnaires conformes, les contrats de peinture pour les écoles apparaissant au document RM 00.02.14-10.4.1, déposé en annexe :

Les Entreprises Maurice Mercier Inc. :	7 650,00 \$ (taxes en sus)
Service de peinture Éric Inc. :	15 155,00 \$ (taxes en sus)
Mercier & Frères :	6 365,00 \$ (taxes en sus)
J.K. Peinture :	37 834,00 \$ (taxes en sus)
Pierre Lafond Entrepreneur Peintre :	5 609,00 \$ (taxes en sus)

Adopté unanimement.

**10.4.2 ARMOIRE GRADATEUR, POLYVALENTE MARCEL-LANDRY
(Document RM 00.02.14-10.4.2)**

**HR 00.02.22
024**

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme « Prisma-Scene », pour un montant de 23 259,21 \$ (taxes incluses), le contrat pour la fourniture d'une armoire 96 gradateurs pour théâtre.

Adopté unanimement.

10.4.3 MATÉRIEL D'ARTS PLASTIQUES (Document RM 00.02.14-10.4.3)

**HR 00.02.22
025**

Il est proposé par madame Michelle Laporte :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme « Brault & Bouthillier Ltée », pour un montant de 32 156,45 \$ (taxes incluses), le contrat pour la fourniture du matériel d'arts plastiques.

Adopté unanimement.

10.4.4 MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (Document RM 00.02.14-10.4.4)

**HR 00.02.22
026**

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

D'accorder aux plus bas soumissionnaires conformes :

Roy Marchand Ltée :	13 016,93 \$ (taxes incluses)
Wesco :	20 965,98 \$ (taxes incluses)

pour la fourniture de matériel électrique.

Adopté unanimement.

11. COMMISSAIRES-PARENTS

Aucune question n'est adressée au Conseil des commissaires par madame la commissaire-parent.

12. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est porté à ce point.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

**HR 00.02.22
027**

Il est proposé par madame Ghislaine Gasper :

Que la séance soit levée.

Adopté unanimement.